

	Température	Pluie
MER 31	13 / 25	0 / 0
JEU 01	13 / 27	0 / 1
VEN 02	14 / 30	0 / 0
SAM 03	14 / 31	0 / 0
DIM 04	16 / 31	0 / 1
LUN 05	17 / 28	0 / 1

Cette semaine :

- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Botrytis**
- **Vers de la grappe**
- **Flavescence dorée**
- **Cicadelle verte**
- **Divers**

Stades phénologiques



Le stade début "véraison" est atteint sur Gamay. Les tous premiers grains vérés sont signalés sur Duras, Braucol et Merlot. La "véraison" débute avec une semaine de retard par rapport à 2018, ce qui correspond à une année moyenne à tardive.

Le cumul des pluies de la fin de la semaine dernière est compris entre 10mm sur le secteur de Senouillac et environ 30mm sur les secteurs de Gaillac, Rabastens et Cadalen.

MILDIOU

Analyse de risque

Observation:

Cette semaine, aucune nouvelle sortie de symptôme n'est observée au vignoble, que ce soit sur feuilles ou sur grappes. Mais une sortie de symptômes est attendue dans les prochains jours, suite aux pluies des 26 et 27 juillet.

Modélisation :

Des contaminations de masse ont été modélisées les 26 et/ou 27 juillet sur la majorité des secteurs, sauf sur les secteurs de Gaillac et Senouillac où les pluies n'ont pas été suffisantes.

Selon les prévisions actuelles, la semaine s'annonce sèche. Toutefois la pression exercée par le mildiou reste élevée sur la majorité des secteurs et 3mm de pluie seraient suffisants pour engendrer des contaminations de masse. Le secteur de Senouillac est le seul où la pression est modélisée comme faible et où 25 mm seraient nécessaires pour engendrer des contaminations de masse. Les taches issues des contaminations du 26 et 27 juillet seront visibles vers le 1er août.



Taches sur jeunes feuilles



Rot brun sur grappes

Préconisations

En présence de symptômes, restez vigilants jusqu'à la "véraison", des repiquages sont possibles en conditions humides (rosées matinales).

A la "véraison", le risque de progression sur grappe diminue. Afin de préserver l'état sanitaire du feuillage, soyez couverts, si des pluies sont annoncées.

Produits de contact:

* Bouillie bordelaise RSR Disperss NC, BB Eqal DG, sulfate de cuivre, 3,75kg/ha (5 applications max)

Strictement préventifs:

* Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact **biocontrôle**

* Etonan, Pertinan, LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max)+contact **biocontrôle**

* Privest, amétoctadine/métirame zn, 2,5L/ha (2 applications max)

Produits ayant une action anti-sporulante:

* Ampexio, Revoluxio, mandipropamid/zoxamide, 0,5kg/ha (1 application max)

* Lingot, dimétomorphe/zoxamide, 1L/ha (2 applications max)

* Forum Top, dimétomorphe/métirame, 2,5kg/ha (2 applications non consécutives)

* Forum Gold, dimétomorphe/dithianon, 1,5kg/ha (2 applications non consécutives) **CMR**

* Idaho, Pajo, zoxamide/cymoxanil, 0,45kg/ha, (2 applications max) **CMR**

* Limocide, Essen'ciel, huile essentielle d'orange, 1,6L/ha, (6 applications max). Ne pas dépasser 0,8% **biocontrôle**

Les doses indiquées sont les doses homologuées.

Données optidose : 90% à 100% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Intervenez avant les prochaines pluies.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

Cette semaine, il n'y a pas de nouveau symptôme signalé au vignoble. Des symptômes pourraient toutefois apparaître d'ici 10 jours, suite aux pluies du 26 et 27 juillet.

Analyse de risque:

La sensibilité des grappes reste importante jusqu'à "fermeture de la grappe", puis elle diminue à la "véraison".

**A retenir**

Sur parcelles attaquées, surveillez l'évolution du risque de pluie.

Préconisations

En présence de symptômes soyez vigilants, jusqu'à la "véraison". Soyez couverts si des pluies sont annoncées.

Sur les parcelles saines, la protection peut être stoppée.

Privilégiez la polyvalence des produits.

*Dithane Neotec, mancozèbe, 2Kg/ha (4 applications max), **CMR, ZNT 50m**

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

*Lidal, Concorde, tétraconazole, 0,25L/ha (2 applications max)

*Formose, Mayandra, tébuconazole, 0,4L/ha, (3 applications max), **CMR**

*Ecrin Pro, fenbuconazole, 1,5L/ha (2 applications max)

*Safran, tétraconazole/fenbuconazole, 0,4L/ha (3 applications max)

*Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)

Spécialités à base d'Amidoxime

*Dynali, Rocca, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)

Les doses indiquées sont les doses homologuées.

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie: élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

Aucune progression de symptôme n'est signalée au vignoble sur les parcelles sensibles (Gamay, Muscadelle, Mauzac, Syrah et Chardonnay). Globalement le vignoble reste peu impacté.

**A retenir**

Fin de couverture sur les parcelles saines.

Préconisations

Restez vigilants jusqu'à la "véraison" sur les parcelles où vous constatez une sortie de symptômes.

Sur les parcelles saines, la protection peut être stoppée.

* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Dispers, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6 kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée) ; Microthiol spécial liquide 12,1L/ha (dose homologuée), 6,5L/ha (dose conseillée). **biocontrôle**

Famille des benzophénones:

*Vivando, métrafénone, 0,20L/ha (2 applications max)

Spécialité à base de dinitrophenyle:

*Karathane, Inox, meptyl dinocap, 0,6L/ha (4 applications max), **ZNT 50m**

Alternative

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

BOTRYTIS

Analyse du risque

Observations:

Quelques foyers sont signalés sur grappes, essentiellement sur Gamay, Chardonnay et Muscadelle et sont le plus souvent liés à des perforations ou des dégâts de grêle.

A retenir

Aérer la zone des grappes.

Préconisations

Pour limiter les risques, surveillez les attaques de vers de la grappe et traitez si nécessaire. Les entassements de grappes et les grappes pignées sont aussi des facteurs favorisants.

L'effeuillage est efficace pour limiter les attaques de botrytis, il favorise l'aération des grappes. Les meilleurs résultats s'obtiennent lorsqu'il est réalisé à "nouaison". Pour éviter les brûlures, il doit être réalisé côté soleil levant.

Alternatives:

Pratiquez l'effeuillage et l'éclaircissage sur les parcelles qui le nécessitent.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Le vol et le dépôt de pontes sont terminés. Des perforations sont facilement visibles, notamment sur les secteurs où le nombre de glomérules indiquait une forte pression en G1.

Les larves observées sont en majorité au stade L4 - L5 et les premières nymphoses sont modélisées en secteur précoce.

Analyse de risque

La gestion de la G3 s'anticipe en effectuant un comptage des perforations en fin de G2.

Le seuil de nuisibilité est de 10 perforations pour 100 grappes.

(Avec la confusion, le seuil est de 5 perforations pour 100 grappes).

A retenir

Dénombrer les perforations.

Perforations



Préconisations

Il est trop tard pour intervenir sur la G2.

Il est important de faire un comptage y compris sur les parcelles confusées.

La gestion de la G3 sera raisonnée en fonction du nombre de perforations dénombrées en fin de G2 (si le seuil de nuisibilité est atteint).

Pour les piègeurs, pensez à changer les capsules de phéromones.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

**Observations:**

Des adultes ont été piégés la semaine dernière sur le secteur de Cahuzac/Vère.

Les premiers symptômes sont signalés en divers secteurs.

Flavescence dorée sur cépage blanc

Préconisations

Les dates de traitement sont fixées par la DRAAF.

Le T3 est soumis à l'analyse de risque, il doit être effectué dans les situations suivantes: vigne mère, présence de pieds contaminés lors de la prospection 2018 dans la parcelle ou l'environnement proche, friches de vigne à proximité et si des foyers ont été détectés.

Le T3 s'effectue sur les adultes en conventionnel, entre le 02 et 20 août.

*Jokari, Flanker, acrinathrine 0,2L/ha (2 applications max) **CMR, ZNT 50m**

*Uppercut, etofenprox 0,3L/ha (1 application max) **ZNT 50m**

*Karaté zéon, lambda cyhalothrine 0,125l/ha (2 applications max), **ZNT 50m**

*Decis protech, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max)

*Mandarin pro, esfenvalerate 0,3L/ha (3 applications max)

Attention: épamprer les parcelles avant le traitement, pour que les larves soient présentes dans la végétation et touchées par le traitement.

A retenir

T3: du 02/08 au 20/08. Observez vos parcelles et coupez les pieds atteints.

CICADELLE VERTE

Analyse du risque

Observations:

Les populations larvaires sont faibles, mais sur certains secteurs les larves peuvent être plus fréquemment observées. Les populations estivales fluctuent en fonction de l'historique insecticide de la parcelle.

**Analyse de risque:**

Ce sont les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure.

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

A retenir

Surveillez vos parcelles.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager, si vous n'êtes pas au seuil. Les traitements peuvent être couplés avec le T3 de la flavescence dorée.

*Jokari, Flanker, acrinathrine 0,2L/ha (2 applications max) **CMR, ZNT 50m**

*Uppercut, etofenprox 0,3L/ha (1 application max) **ZNT 50m**

*Decis protech, deltaméthrine 0,83L/ha (3 applications max)

*Karate Zéon, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (0,175L/ha dose vers de la grappe), (2 applications max) **ZNT 50m**

*Cajun, bétacyfluthrine 0,7L/ha, (2 applications max) **ZNT 50m**

Alternatives:

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

*Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications)

*Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

DIVERS

Acariose: des symptômes sont recensés sur vigne en production sur Loin de l'oeil, Duras et Muscadelle.

Echaudage: de nombreux symptômes sont apparus suite aux fortes températures de la semaine dernière.



Maladies du bois: des symptômes d'esca et notamment d'apoplexie sont fréquemment observés au vignoble.

Phytolacca americana: ses baies sont toxiques, attention en cas de vendanges mécaniques.



La liste des biocontrôles se trouvent sur le site suivant : <http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

Prochain bulletin le 06 Août

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les recommandations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les recommandations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03
ml.muratet@tarn.chambagri.fr – 07.80.56.95.60

